

INTRODUCTION

Ces dernières années l'informatique s'est imposée d'une manière très impressionnante dans les entreprises, vu son apport extraordinaire dans le domaine de la gestion des bases de données.

En effet, l'informatique désigne l'automatisation du traitement de l'information par un système concret « machine » ou abstrait. On entend également par « informatique » l'ensemble des sciences et techniques en rapport avec le traitement de l'information.

La fluidité de cette information et sa bonne gestion font partie des grandes préoccupations de toute Administration sérieuse, y compris la Direction des Service Topographiques (DST) à Madagascar.

Les autorités malgaches sont conscientes qu'il est essentiel qu'une réforme de grande ampleur du système foncier surtout sur la restructuration, la modernisation et l'informatisation des conservations topographiques soit engagée si l'on veut permettre à l'ensemble de la population d'accéder aisément à la terre.

La zone de compétence des Services est très vaste avec un grand nombre de documents graphiques (plan topographique, carte de repérage...) à mettre à jour et à éditer. Mais les plans topographiques se dégradent au fil de temps et le logiciel d'édition de support n'est pas encore fiable ni sécurisé.

Vu ces difficultés, on se propose d'utiliser une application Web afin de pallier aux défaillances liées à la conservation, à la mise à disposition, à la lenteur de la recherche de l'information cadastrale, à l'édition rapide et à l'accès à la documentation par tous les services fonciers décentralisés.

Le Repérage Numérique constitue un outil important pour la collecte, le traitement, le stockage, l'analyse et l'édition des informations foncières. Il supporte des données se rapportant aux différents statuts des terres à Madagascar.

La mise en place du Repérage Numérique sur Internet ou Intranet joue un rôle important dans le développement des Services Topographiques, elle facilite l'accessibilité au repérage foncier à Madagascar. Mais, elle nécessite de se doter des moyens de communication techniques et scientifiques modernes adéquats.

Dans ce mémoire, nous envisageons de présenter successivement la généralité sur la situation foncière à Madagascar et sur l'application Web, puis la conception du prototype et enfin, nous achevons cette étude par la mise en œuvre de l'application.

Chapitre 1 : Le Service Foncier

1.1 Historique

Le Service Foncier a été créé au 19^{ème} siècle, plus précisément en 1861 contenu dans les règles orales appuyées du code des 305 articles, sous le règne du roi Andrianampoinimerina.

La terre a une valeur morale pour les Malgaches, voire sacrée. En effet, la loi sur la propriété foncière à Madagascar a été conçue depuis le 09 mars 1896, dans son article 4 créant le Service Topographique institué à Tananarive qui est chargé de mesurer les terres et dresser les plans qui doivent accompagner les titres de propriété.

Cependant, peu de terrains sont régis par un droit écrit qui est le droit de propriété foncière, concrétisé par le titre foncier qui leur permet une occupation optimale du sol et une sécurisation foncière.

La terre présente une valeur sentimentale pour les Malgaches. Par conséquent l'Administration foncière, représentant de l'Etat au niveau foncier a pour objectif: **UNE GESTION RATIONNELLE ET PERENNE DU SOL.**

En effet, la conservation foncière a été réformée plusieurs fois, puisque, réforme veut dire un changement radical pour une amélioration.

Finally, en février 2005 l'Unité Technique de Préparation (UTP) du Programme National Foncier (PNF) a présenté les orientations de la dite réforme dans la lettre de Politique Foncière.

1.2 Réforme foncière

1.2.1 Généralités sur la réforme

L'Administration Foncière ne cesse de chercher des solutions pour résoudre les problèmes rencontrés par les occupants lorsqu'ils demandent des actes justifiant les droits sur leurs propriétés. En effet l'Etat ne reste pas sur la réforme de la procédure d'acquisition des terrains domaniaux mais procède également à la modernisation, à la restructuration et à l'informatisation des conservations des documents fonciers pour faciliter la résolution des problèmes des usagers.

1.2.2 Objectif de la réforme

L'objectif de la nouvelle politique foncière de Madagascar, fixé par la Lettre de Politique Foncière en février 2005 est « de répondre à la demande massive en sécurisation foncière, dans de brefs délais et à des coûts ajustés au contexte économique ». Il est attendu que cette nouvelle Politique Foncière ait un impact sur l'investissement privé, sur la production

agricole, sur la gestion des ressources naturelles, sur le développement des collectivités locales et sur le renforcement de la cohésion sociale.

1.2.3 Axes de mise en œuvre

La nouvelle politique foncière malagasy de 2005 fixe des orientations majeures définies selon 4 axes stratégiques :

Axe 1: Restructuration, modernisation et informatisation des conservations foncières et topographiques ;

Axe 2: Amélioration et décentralisation de la gestion foncière ;

Axe 3: Rénovation de la réglementation foncière et domaniale ;

Axe 4: Programme national de formation aux métiers du foncier.

1.3 Apports de l'utilisation de l'application Repérage Numérique (RN) sur la réforme

Ainsi, la restructuration, la modernisation et l'informatisation de la conservation foncière contenue dans le premier axe de cette Lettre de Politique Foncière a pour objectif la «sécurisation foncière massive et durable en vue de développer Madagascar économiquement de façon harmonieuse et plus transparente».

De ce fait, nous avons basé ce mémoire sur la création d'une application web pour Concevoir et diffuser un plan de repérage numérique sur un réseau présentant tous les statuts des terrains à Madagascar.

1.4 Présentation de la problématique

La spécification de notre problématique s'articulera autour des points suivants : le problème de recherche et les questions de recherche.

1.4.1 Problème de recherche

La délivrance des documents topographiques est l'une des principales activités des Services Fonciers. Suite aux différentes sensibilisations sur l'importance du titre foncier, le nombre de demandes et de dossiers techniques ne cesse de croître. Mais la centralisation des Services et l'archivage ont provoqué la disparition de plusieurs documents Topographiques. Si bien que

la recherche manuelle de l'extrait topographique occasionne une attente prolongée pour le demandeur.

Si la production actuelle des supports graphiques (plans et repérage topographique), malgré ses limites, reste une activité prépondérante des Services Fonciers, il en va de même de sa conservation voire son archivage. Or l'archivage physique utilisé au Service connaît beaucoup de problèmes. Les plans se dégradent au fil des temps.



Figure 1 : Dégradation des plans Topographiques

De plus l'archivage des données numériques foncières et la protection de celles-ci ne sont pas encore prises en compte. C'est ainsi que les fichiers topographiques se retrouvent dans tous les cabinets de topographie et bien d'autres Administrations ou Services.

Pour remédier à cet état de chose, des mesures de protection des données doivent être prises et le plus tôt possible. Il serait donc judicieux de penser à une nouvelle façon de conserver, de diffuser et de protéger les supports graphiques et à une autre méthode qui serait mieux adaptée aux exigences des nouvelles technologies.